Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260320-202609-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
20 mars 2026

DATE DE CONVOCATION
16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE
16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

DATE DE MISE EN LIGNE
23/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**, le vendredi vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par M. Alain FOLLIC, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno MOREL, élu maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : EZANNO Sandrine, MOREL Jacques, MOURAUD Lydie, SINOQUET Vincent, GALLO Valérie, STANGUENNEC Pierre, LE DART Catherine, COADIC Xavier, LE BORGNE Mélanie, JONOT Roland, PENNA Anne, MOREL-LASSALLE Stéphanie CHRISTIEN Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : BOURBON Christophe pouvoir à M. CHRISTIEN Philippe.

Mme LE BORGNE Mélanie a été élue **Secrétaire.**

2026-09 Détermination du nombre d'adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre postes d'Adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la **création de quatre postes d'adjoints.**

Le Maire,
Bruno MOREL